

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 533

Artikel: Les péchés d'Amnesty
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022265>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POINT DE VUE

Pour une poignée de deniers

Quand M. Jean-Pascal Delamuraz s'en va, avec toute la componction nécessaire, présider son comité d'opposition à l'«initiative pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat», il n'emporte pas, je suppose, les Evangiles dans son attaché-case. Il emmène plutôt — je les comme subodore... — quelques discrètes visées électorales, soutenues par la ferme conviction qu'un bon chrétien ne saurait craindre Dieu mais point les gendarmes — ou manquer son salut en manquant de voter radical.

M. Delamuraz est, sans nul doute, de ceux qui pensent que le Très-Haut, dans son infinie sagesse, préfère les Eglises officielles, reconnues d'utilité publique à l'instar des échangeurs d'autoroutes, et les pasteurs dont les vertus (de foi, d'espérance et de charité) sont avérées par un diplôme en bonne et due forme, avec garantie de l'Etat.

Peut-on en vouloir au syndic de Lausanne? Que non point! Il a le souci de ses électeurs, ce qui est fort honorable.

Nous ne lui reprocherons donc pas de lire ses dossiers plutôt que les Mystiques. Libre à lui de défendre le christianisme comme il défendrait les subventions à la Société fédérale de gymnastique.

Mais M. Delamuraz n'est pas le seul membre de ce saint comité. S'y trouvent, si j'ai bien lu, au moins un pasteur et un prêtre, œcuméniquement réunis dans l'amour de l'impôt ecclésiastique. Bigre! Que craignent-ils donc, ces bons apôtres? De perdre le César auquel — si j'ai bien compris la Parole dont ils se réclament — ils doivent rendre ce qui lui appartient? Hommes de peu de foi!

«Un chrétien sans héroïsme est un porc.» A dit Léon Bloy. Sacré Léon! Toujours aussi excessif! On ne voit vraiment pas pourquoi il faudrait tenir les porcs en si basse estime.

Mais passons.

A l'évidence, le premier objet de la votation du 2 mars prochain, si l'on s'en tient aux arguments avancés de part et d'autre, ne vaut pas le sacrifice d'une fraction de grasse matinée. Les Eglises défendent leur bifteck et l'Etat défend les Eglises qui défendent l'Etat et leur bifteck. C'est l'habituelle alliance du sabre et du goupillon. Qu'il se trouve une majorité pour l'applaudir n'étonne pas: le peuple est l'opium de la religion.

Bon, d'accord: je suis plutôt malvenu, moi l'agnostique et le mécréant, de reprocher leur veulerie à quelques lèche-crucifix. J'ai sans doute bien tort de me faire une idée trop haute du christianisme, de considérer comme *menteurs* les bénisseurs de canons et de barrage hydro-électriques.

Mais tout de même...

Si j'ai bien compris les préceptes d'un certain crucifié, il incombe *aux chrétiens eux-mêmes* de militer pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, non? Ne serait-ce pas eux, au nom d'un royaume qui n'est pas de ce monde, d'empêcher les royaumes de ce monde-ci de se servir de la croix comme de la carotte et du bâton?

Faudrait savoir...

La conférence des évêques suisses, elle, sait. Elle a choisi de cirer les bottes de Ponce-Pilate plutôt que de devoir marcher pieds nus.

Elle a choisi de signer un contrat d'assurance contre la pauvreté évangélique. Théologie à l'appui.

Bravo Messeigneurs! Dominus vobiscum!

Gil Stauffer

(ancien vendeur à la criée
de «Témoignage chrétien»)

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les péchés d'Amnesty

On n'aime pas trop, à droite, *Amnesty International*. Oh! bien sûr, on y met les gants, pour la bonne façon. On reconnaît «le rôle utile (joué par AI) dans la lutte contre la torture et pour les prisonniers dits d'opinion». Mais pour le reste...

C'est ainsi que dans *La Nation* du 12 janvier 1980, M. Muret s'en prend au Mouvement, coupable selon lui de deux péchés mortels:

- De faire campagne contre la peine de mort: «Une telle campagne révèle une confusion d'objectifs hautement préjudiciable à la réalisation des buts véritables et fondamentaux du mouvement».
- De compter au nombre des prisonniers d'opinion les objecteurs de conscience.

En ce qui concerne la peine de mort: «Si elle est prononcée par un tribunal régulier en application d'une législation régulière (ne parlons pas des sinistres farces de Kaboul et d'ailleurs), (elle) n'a rien d'arbitraire. Est-elle trop rigoureuse? Cela regarde les Etats, dont chacun peut avoir de bonnes raisons de maintenir ou d'abolir le châtiment suprême.» Parfait. C'est à peu près ce que répondaient les camarades chinois du Conseil Mondial de la Paix à André Bonnard, quand il s'étonnait de voir la peine de mort maintenue en Chine communiste: «Nous avons de bonnes raisons...»

JUSTICE ET «SINISTRES FARCES»

On aimerait cependant savoir comment il faut s'y prendre pour distinguer les peines capitales prononcées par un tribunal régulier, etc., des «sinistres farces...», etc. Les peines prononcées par le tribunal révolutionnaire étaient-elles arbitraires? Et celles qui furent prononcées par le Tribunal international de Nuremberg? D'autre part: on

aimerait connaître ce que M. Muret recommande aux pays qui n'ont pas le bonheur d'avoir des criminels en nombre suffisant... Qui dit peine de mort, dit bourreau. Auront-ils des bourreaux à temps partiel (par ailleurs animateurs de jeunesse ou assistants sociaux)? Et quels moyens propose-t-il pour empêcher les bourreaux de s'endurcir dans l'exercice de leur ministère, et de devenir, le cas échéant, des tortionnaires? En vérité — et c'est ce que Camus répondait à Mauriac — les deux problèmes, torture et peine de mort, sont étroitement liés.

L'ACTE ET LE REFUS

En ce qui concerne les objecteurs de conscience: Selon M. Muret, ce ne sont pas de délinquants d'opinion; le tribunal ne condamne pas leurs opinions, mais uniquement leurs actes (en l'occurrence, le refus de faire du service militaire): «... à suivre le raisonnement (d'Amnesty International), on trouverait dans nos prisons des centaines de délinquants d'opinion tout aussi dignes d'intérêt.» Et de donner trois exemples:

«Supposons que je professe une violente aversion envers l'économie capitaliste en général et les grands magasins en particulier (...) au point que je m'estime en conscience autorisé à exercer un droit

de reprise sur ce qui me tombe sous la main: suis-je un voleur ou un délinquant d'opinion? Ou bien, partisan convaincu de la décriminalisation de l'interruption de grossesse, je m'emploie activement (...) à délivrer des femmes qui ne remplissent manifestement pas les conditions légales: serai-je jugé comme avorteur ou comme délinquant d'opinion? Ou encore, mes convictions politiques m'entraînent dans une violente manifestation de rue, avec occupation de locaux et gros dégâts: serai-je condamné pour émeute ou pour délit d'opinion?»

En vérité, voilà qui est incohérent! Ce qui étonne, venant d'un homme qui accuse précisément ses adversaires de tout confondre. En effet, dans les trois exemples donnés, il s'agit de gens qui *font* quelque chose. Or l'objecteur, lui, ne *fait pas*.

Antimilitariste, il ne plastique pas les arsenaux: il se contente de refuser (pour se consacrer par ailleurs à un autre service — on ne le dit pas assez!).

En somme, M. Muret partage le point de vue de Merlin de Douai: «Sont suspects tous ceux qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont cependant rien fait pour.»!

J. C.

DEMAIN: C'EST DÉJÀ AUJOURD'HUI

Une année sabbatique pour tous

Comment aménager l'avenir en améliorant les conditions de vie? Diminution de la durée du travail, avancement de l'âge de la retraite, prolongation de la période de formation... Les recettes ne manquent pas et il conviendrait d'en étudier encore une autre, généraliser l'«année sabbatique» afin de permettre à chacun de se reprendre dans le tourbillon: boulot-télé-dodo. Comment réaliser ce postulat? Permettre à tout salarié de prendre quelques mois de congé dans des conditions à déterminer et en lui garantissant sa place au retour.

Utopie gratuite? Certainement pas: de retour à sa place de travail, le bénéficiaire du congé aura eu l'occasion de prendre une certaine distance avec son rythme de vie précédent; il aura accumulé des expériences utiles pour les années à venir. Nul doute que sa participation à la «marche des affaires» devienne mieux équilibrée, plus harmonieuse. Chacun y trouverait son comptant (content).

R. B.

NOTES DE LECTURE

Vieillir en Suisse

L'ouvrage de la commission chargée d'établir un nouveau rapport sur la vieillesse a donc paru il y a quelques semaines. En huit chapitres denses, il met à jour les renseignements publiés en 1966 (Les problèmes de la vieillesse en Suisse), fait le point de la situation, formule des propo-

sitions. Un résumé, sous forme de vœux, constitue un catalogue de recommandations. Un rapport utile, de consultation aisée, appelé à rendre service¹.

Des limites aussi. Approximations, parfois. Lourdeur de rédaction de maints paragraphes; même, des phrases peu compréhensibles. Certaines solutions passent mal la rampe romande. Explications laborieuses et pourcentages avec décimale sur le «budget moyen» de... 39 ménages! Mais rien sur l'important aspect de la pro-

tection des locataires âgés, par exemple. Vision de l'avenir courte.

Un rapport de ce genre servira de référence pendant plusieurs années. Le fond et la forme auraient dû être mieux soignés. C'était facile. Des membres romands avaient proposé une relecture, mais... Dommage! Malgré ses défauts et ses limites, un document à consulter.

P. G.

¹«Vieillir en Suisse», rapport 1979. Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.